

Les plans de licenciements (en partie repoussés par les patrons pour des raisons électorales) se multiplient : la compassion ministérielle n'est pas la réponse dont ont besoin les salarié-es, notamment les dizaines de milliers licencié-es ; il faut des actes, comme ponctionner les actionnaires qui se sont enrichi-es durant des années en profitant du travail de celles et ceux aujourd'hui menacé-es de licenciement, et imposer le droit de véto des représentant-es du personnel sur les licenciements collectifs directs ou « en cascade ». La restructuration engagée par exemple à PSA impactera durement les filiales et les sous-traitant-es, pourtant les salariés d'un de ses équipementiers, Faurécia, n'ont eu aucune information. Pour chaque ouvrier d'une usine automobile, il y a deux ou trois salarié-es sous traitants. Un syndicat a assigné, en référé, PSA et Faurecia pour demander la suspension de la restructuration. L'annonce choc de la restructuration de PSA, visant la suppression de 8 000 postes, concernent ainsi plus de 20 000 emplois indirects, y compris en SSII....

Mobilisation estivale des sous-traitants à FT-Orange

Une autre canicule frappait les centres de télécoms fin d'août... il s'agissait des salarié-es des sociétés « Envergure » ou « Welcom » bloquant certains sites de France Télécom-Orange en Ile-de-France... Ces salarié-es travaillent principalement dans les répartiteurs à France Télécom. Leur cas est emblématique des 25 000 sous-traitants de cette riche entreprise Orange, comme nombre de centre d'appels ou de SSII....

A la précarité que connaisse ces salarié-es : Retards de salaires, non paiement des heures supplémentaires, non respect des règles de sécurité. violences physiques, non paiement de l'Urssaf..... ces sous-traitants apprenaient que du fait de la rupture du contrat du donneur d'ordre ils étaient purement et simplement virés : badges désactivés et dépôt de bilan.

Orange sous-traite nombre de ses activités sans garanties pour les salarié-es en contradiction avec ses « merveilleux » engagements sur la « responsabilité sociale d'entreprise » et autres poncifs « durables ». Afin de moraliser « sa » sous-traitance, Orange aurait en effet la volonté de réserver les marchés de sous-traitance aux majors. Cette décision implique des centaines de salarié-es travaillant pour des « petites sociétés » depuis de nombreuses années, soit à perdre leur emploi, soit à repartir de zéro avec des salaires moindres dans de nouvelles sociétés à la botte des majors du secteur des télécommunications. Plusieurs fois dans l'été, avec le soutien de SUD et de la CGT, allaient se tenir des manifestations de ces salarié-es...

SUD Ptt syndicat implanté chez le donneur d'ordre refuse cette pseudo fatalité de baisse des investissements alors que la modernisation d'un réseau haut débit est plus que jamais à l'ordre du jour. Il exige des opérateurs qu'ils assurent leur responsabilité sociale vis à vis des entreprises sous-traitantes, en pérennisant les contrats ou en recrutant les sous-traitants ! Sud Ptt conteste les pratiques de sous-traitance en cascade : la meilleure moralisation de la sous-traitance, c'est l'embauche des salarié-es concerné-es !

UTI en prime !

La convention collective SYNTEC prévoit une prime de vacances calculée sur les congés payés. Non seulement la société UTI refusait de payer cette prime de vacances aux salariés, mais en plus ne calculait pas correctement les congés payés qui servent de base à cette prime. Un salarié adhérent de Solidaires Informatique avait entamé en 2007 une procédure contre UTI-Group afin de réparer ce manquement à la convention collective SYNTEC (pour l'octroi de la prime de vacances) et au code du travail (pour le calcul des congés payés). La Cour d'Appel de Paris avait condamné la société UTI-Group à réparation. Pour l'instant, seul le salarié agissant en justice avait été remboursé mais c'est tous les salariés dans cette situation (dont le contrat de travail le permet) qui peuvent eux aussi recevoir ce qui leur est dû, avec effet rétroactif quinquennal ! La Direction d'UTI-Group s'est empressée de faire signer un avenant aux contrats de travail des salariés pour les priver de la prime de vacances. Solidaires Informatique UTI en a averti les salarié-es et dénoncera ce contournement du droit !

Extraits de la CONVENTION COLLECTIVE Syntec

Article 28 - INDEMNITE DE CONGE PAYES

L'indemnité de congés est égale au dixième de la rémunération perçue par l'intéressé au cours de la période de référence, sans pouvoir être inférieure pour les I.C. et les E.T.A.M. à la rémunération qui aurait été perçue pendant la période de congé pour un horaire normal de travail, et pour les C.E. au montant de la rémunération minimum.

Article 31 - PRIME DE VACANCES

L'ensemble des salariés bénéficie d'une prime de vacances d'un montant au moins égal à 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés prévus par la Convention Collective de l'ensemble des salariés. Toutes primes ou gratifications versées en cours d'année à divers titres et quelle qu'en soit la nature peuvent être considérées comme primes de vacances à condition qu'elles soient au moins égales aux 10 % prévus à l'alinéa précédent et qu'une partie soit versée pendant la période située entre le 1er mai et le 31 octobre.

Solidaires Informatique en campagne contre le vote électronique aux élections CE/DP!

Suite aux élections CE/DP/DUP dans certaines entreprises, suite aux élections prud'homales de 2008 (voir rapport CNIL) et aux élections des français à l'étranger en 2012... les initiatives de parti (récemment celle du Parti Pirate) se multiplient sur la question d'un vote électronique en pleine généralisation...

L'union syndicale Solidaires ITEC et Solidaires Informatique appellent à la constitution d'un collectif de citoyens, associations, syndicats, et de partis politiques pour un travail d'élaboration sur ce vote. Pour nous, syndicalistes, le vote électronique est présenté comme une innovation aux multiples avantages... bref, l'outil idéal... dans un monde idéal ! La réalité humaine, et particulièrement celle de l'entreprise, étant ce qu'elle est, l'utilisation du vote électronique pour les élections syndicales pose plusieurs problèmes :

- de la **confidentialité du vote** : personne ne doit savoir pour qui j'ai voté ;
- de la **transparence du vote** : je dois être sûr que ce que j'ai voté est bien ce qui a été pris en compte au dépouillement ;
- et de la **liberté de vote** : je dois pouvoir voter sans être forcé dans mon choix ;
- de l'**impossibilité du contrôle**, tant au cours de toutes les étapes du scrutin qu'à posteriori.

Le vote électronique, par la mise en œuvre de systèmes et logiciels informatiques entre le votant et le bulletin dépouillé, ne fournit pas les garanties de transparence et de vérifiabilité du vote par bulletin papier et cette confiance est pourtant nécessaire à l'indépendance syndicale! Parce que travailleurs-ses « de » l'informatique, nous pensons que tous les cryptages, scellés, sécurisations réseau/serveur, ne sont que des artifices techniques servant à faire croire à l'existence de garanties sur le vote électronique, en termes de confidentialité, anonymat du vote, contrôle...

Le vote électronique, tout en ne promettant que quelques maigres avantages annexes à démontrer, présente en fait toutes les garanties ... pour être détournable, manipulable par une direction malhonnête. Même dans le cas d'une direction bien intentionnée, le vote électronique ne permet pas la pleine confiance dans le résultat du scrutin, garantie par le contrôle et la vérification démocratique du processus.

Nous réaffirmons donc notre attachement à un syndicalisme de proximité, avec des contacts humains, et donc d'abord à un vote physique sur le lieu de travail, avec, pour les salarié-es éloigné-es, l'utilisation du vote par correspondance.

contactitec@solidaires.org

STERIA Infos ou Intox ?

Sur les télécriteurs de l'AFP, le 8 juin tombe un communiqué où le groupe STERIA annonce 1200 recrutements pour 2012, en précisant que « ces jeunes talents (apprentis, stagiaires, jeunes diplômés...) seront à l'honneur avec 60% des postes à pourvoir ». STERIA a enregistré un bénéfice de 55 millions d'€ en hausse de 26%. L'effet d'annonce est le principal objectif de cette intox. Comme partout l'embauche des alternants est présentée comme l'excellence et l'honneur alors que c'est bien la finalité de ces contrats (constituant souvent de longues périodes d'essais). Selon SUD Stéria, de fait les embauches seront nationalement inférieures à 400/500 sur l'année et compenseront à peine les sorties... STERIA a un effectif stable depuis des années autour de 6000/6200 salariés. Seule change la répartition des effectifs au niveau national, la province recrutant plus (notamment TOULOUSE dont l'établissement croit passant de 500 à plus de 700 personnes). La Région Parisienne, elle décroît légèrement.



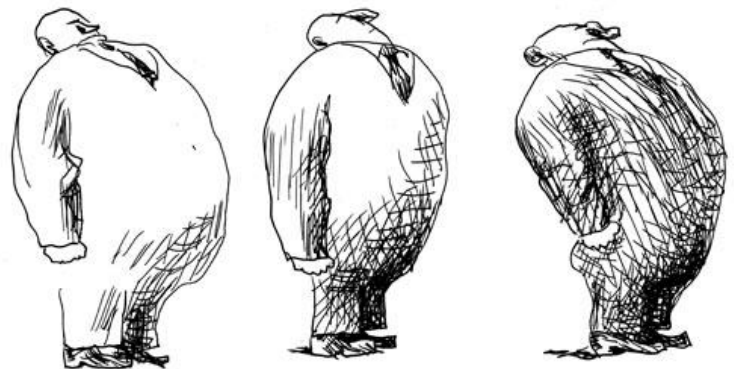
AJILON ENGINEERING CDIC une bien belle victoire !

Appuyés et aidés par Solidaires Informatique – section AJILON, les 2 salariés en CDIC ex-France Energie licenciés pour fin de chantier, juste avant la fusion avec Ajilon Engineering ont obtenu des indemnités pour licenciement sans cause réelle ou sérieuse aux Prud'hommes. Les juges confirment encore une fois que dans le cadre de la convention Syntec, la société doit être signataire de cette convention pour pouvoir faire des CDIC. Or ça n'était le cas ni pour FE, ni pour AE avant janvier 2012 ! Tous les CDIC contractés avant janvier 2012 sont concernés !

SOFRECOM fou dans un jeu de quilles ?

SOFRECOM est une filiale 100% détenue par FT, spécialisée dans le conseil à l'international sur les thématiques liées aux télécommunications (SI, réseaux, concurrence, marché, ...).

En réalité, Sofrecom fait de tout, privatisation d'opérateur public, conception et intégration de logiciel, veille technologique, l'ingénierie réseaux, et même du portage de sous-traitance... C'est 403 personnes au siège, 1091 dans ses filiales (dont 685 en Argentine, et le reste en Pologne, Maroc, Algérie, Tunisie, Thaïlande, Vietnam, Indonésie, Dubaï, Jordanie) et 325 sous-traitants. Une pratique courante de sa direction est de profiter des réorganisations pour pousser à la mobilité des salariés. Suite à la fusion de deux unités de production informatique, sept personnes n'ont plus de poste et une demi-douzaine d'autres se verront dépositionnés. Sud a voté contre et dénonce l'irrégularité de la consultation car le CHSCT n'a pas été préalablement consulté et, de notre point de vue, l'information fournie au CE est tronquée et biaisée. La disparition d'une autre unité (Services Avancés Telecoms et Media) est programmée. Ce sont 30 personnes à qui sera proposé un nouveau rattachement hiérarchique à la direction Marketing ; ce qui n'a pas vraiment de sens et pose beaucoup de questions. Pour l'instant, toutes les OS étant opposées, la consultation est renvoyée en septembre. La direction a annoncé également vouloir aussi réorganiser complètement la filiale du Maroc (203 salariés). Elle envisage l'allègement de sa structure hiérarchique qui serait trop importante à ses yeux. On ne compte plus à SOFRECOM, les rétrogradés, les placardisés et les « chargés de mission auprès de » suite aux réorganisations successives. Précédemment plusieurs salariés ont déjà craqué ou sont tombés malade suite aux pressions à la mobilité ou/et à leur mise à l'écart. SUD Sofrecom sera vigilant aux côtés des salariés pour veiller à ce que leurs activités perdurent en leur offrant une évolution de carrière en adéquation avec leurs missions.



Rachat de la division BUS de Thalès par GFI

Fin 2011, les salarié-es de Thalès Services apprennent leur rachat par le groupe GFI, il y sont opposés, car ils y voient des risques économiques (aucune garantie sur la pérennité de l'activité, risques de délocalisations et de licenciements) et sociaux importants (aucune garantie sur la compensation des différences de statuts entre Thalès et GFI (Convention collective métallurgie vs Syntec, accords collectifs, usages, mobilité, ...).

Restructurer avant de restructurer ?

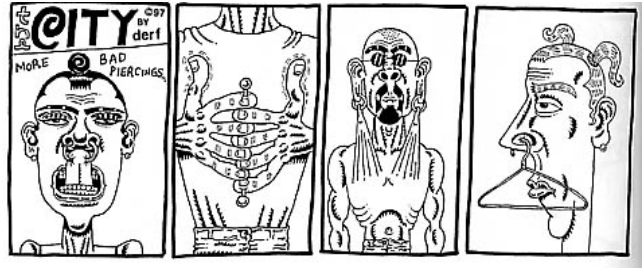
Comme pour toute restructuration, les directions font traîner les choses histoire de faciliter quelques départs... de rendre l'atmosphère irrespirable... et histoire de bien faire pression sur les syndicats... Pendant tout le premier semestre, le CHSCT de Thalès tire la sonnette d'alarme devant le nombre de salariés qui craquent nerveusement après plusieurs mois de tension. La direction de GFI continue, elle, de jouer au mal comprenant avec le CCE sur le mode « Comment ça je n'ai pas répondu à toutes vos questions ? Vous êtes sûrs ? Renvoyez moi donc un état des questions qui restent en suspens, que je vois si je veux répondre... »

La dernière séance ?

C'est finalement le 10 juillet 2012 que le CCE de l'UES GFI se réunit en séance extraordinaire avec notamment comme point à l'ordre du jour, la demande d'avis sur le projet d'acquisition de la branche d'activité BUS (Business Solutions, 535 salariés) de Thales Services et ses conséquences sociales... Côté GFI, la réalisation de ce projet d'envergure ne sera pas sans incidence sur la situation économique des sociétés composant l'UES, et induira immédiatement une réorganisation opérationnelle, aussi le CCE a-t-il désigné un expert. L'expert désigné, pas plus que le CCE lui-même, n'ont obtenu de réponses à un grand nombre de questions posées depuis novembre 2011. La direction n'ayant pas fourni le 10 juillet 2012, les réponses aux questions pendantes, le CCE a adopté une résolution qui constate qu'il n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet qui lui est soumis et ne pourra le faire que lorsqu'il aura été destinataire des informations sollicitées, mandate d'ores et déjà son Secrétaire pour agir en justice, afin qu'il soit fait interdiction aux sociétés de l'UES GFI, de mettre en œuvre ledit projet d'acquisition tant que les informations sollicitées n'auront pas été fournies et l'avis du CCE régulièrement recueilli. Malgré l'adoption de cette résolution par le CCE, les membres de la direction du Groupe GFI ont déclaré en séance qu'ils considéraient que le CCE avait été valablement consulté ! Ils ont ensuite exprimé un profond mécontentement et ont traité les représentants du personnel d'irresponsables, les accusant de porter atteinte aux intérêts du Groupe GFI et de ses salariés, d'avoir adopté des méthodes de chantage, d'accentuer les risques psychosociaux des salariés de Thalès, et enfin, d'être pollués par les représentants syndicaux de Thalès !

Le CCE débouté dans son action...

La direction n'avait même pas attendu l'audience du 13 août devant le TGI, et a signé le rachat le 30 juillet. Elle a donc décidé de passer en force. Le juge du référé, qui doit juger vite après un examen rapide du dossier, a jugé qu'au vu du nombre de documents fournis au CCE, ce dernier était suffisamment informé. Quantité ne signifie pas qualité, et SUD GFI considère que le CCE n'a vraiment pas été correctement informé. Les élus du CCE ont décidé de faire appel du jugement... à suivre



Élections dans les TPE

C'est l'affaire de tou-tes !

Du 28 novembre au 12 décembre 2012, les salarié-es des entreprises de moins de 11 personnes, ainsi que les salarié-es de particulier, voteront pour la première fois pour dire quel syndicat doit défendre leurs intérêts.

Malheureusement, il ne s'agira pourtant pas d'élire des représentants du personnel pouvant défendre et assister les salarié-es face aux employeurs. Le vote contribuera à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. **Seuls les syndicats qui auront obtenu plus de 8% des voix pourront négocier les conventions collectives. D'où l'importance de ce vote.**

L'Union syndicale Solidaires saura se montrer la plus ferme dans la défense des revendications, dans le refus des reculs sociaux, dans l'action pour de nouveaux droits applicables à tous. Son influence pèsera dans le plateau des intérêts des salariées ! Tous les adhérents de notre Union syndicale auront à coeur, dans les semaines qui nous séparent de ce vote, de diffuser l'information nécessaire auprès de leur entourage. Les électeurs-trices, nous les côtoyons chaque jour. Ce sont la vendeuse de la boulangerie, la caissière de la supérette, la secrétaire médicale, l'aide-ménagère de la grand-mère, le pompiste, le serveur de restaurant, le gardien d'immeuble, l'employé du comité d'entreprise ou du centre social, la préparatrice en pharmacie, l'informaticienne sous-traitante, etc... Une petite explication glissée au bon moment, un tract de la main à la main, chacun d'entre nous, adhérent de Solidaires ou sympathisant peut le faire. C'est aussi notre responsabilité de syndicat "solidaire" de toutes les catégories de salarié-es.

Un matériel d'information est disponible sur notre site :

http://www.solidaires.org/IMG/pdf/2012_-_7_-_8_-_Tract_Solidaires_A5.pdf